Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20261029-79_2026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Plusquellec, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic GUÉNÉGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	11

Date de la convocation : 19 octobre 2026
Date d'affichage : 19 octobre 2026

Étaient présents : M. Ludovic GUENEGOU, M. Serge LE MADEC, M. Christophe LE MAOUT, Mme Catherine SINCLAIR, Mme Valérie LAGATTU, Mme Yvanne TOSSER, Mme Myriam LE GUYADER, Mme Audrey LEGARDEUR, M. Pierre AUFFRET, M. Ronan LE CREFF et Mme Lénaïg LE MANAC'H ;

Membres excusés : Mme Christelle JÉGOU et M. Thierry NOHAÏC ;

Membres non excusés : M. Christophe LOZAC'H et M. Maxime GUÉZÉNNEC ;

Procuration :
- Mme Christelle JEGOU a donné pouvoir à M. Ludovic GUÉNÉGOU.
- M. Thierry NOHAÏC a donné pouvoir à M. Ronan LE CREFF.

Mme Audrey LEGARDEUR a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 79/2026 :
Décision modificative n°8

Monsieur Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Mouvements de crédits	Recettes		Dépenses	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
R 45822/OPFI :	1 320 €			
D 45812/OPFI :			1320 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDER la décision modificative n°8 du budget commune ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Audrey LEGARDEUR